

Arrêté ministériel portant nomination du Recteur de l'Université de Mons

A.M. 04-07-2014

M.B. 23-09-2014

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, telle que modifiée;

Vu le procès-verbal de la Commission électorale du 7 mai 2014,

Arrête :

Article unique. - Monsieur Calogero CONTI, est nommé Recteur de l'Université de Mons, pour la période s'étendant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2018.

Bruxelles, le 4 juillet 2014.

Jean-Claude MARCOURT

